

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



#### **ESKANOL VE SOLUTION 430**

Date de révision: 09.05.2017 Code du produit: 00359-1325 Page 1 de 11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**ESKANOL VE SOLUTION 430** 

Art.-No.

10069, 10070, 10071

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Mastic

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TIP TOP Oberflaechenschutz Elbe GmbH

Rue: Heuweg 4

Lieu: D-06886 Wittenberg

Téléphone: +49(0)3491/635-50 Téléfax: +49(0)3491/635-552

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de nuire au fœtus.
Peut irriter les voies respiratoires.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) nº 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Styrène

**Mention** Danger

d'avertissement:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



## **ESKANOL VE SOLUTION 430**

Date de révision: 09.05.2017 Code du produit: 00359-1325 Page 2 de 11

#### Pictogrammes:







#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

## 2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité	
	N° CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]				
100-42-5	Styrène			< 50 %	
	202-851-5	601-026-00-0	01-2119457861-32		
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H361d H332 H315 H319 H335 H372 H304 H412				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## REMA

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



#### **ESKANOL VE SOLUTION 430**

Date de révision: 09.05.2017 Code du produit: 00359-1325 Page 3 de 11

## 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

#### Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

Appeler aussitôt un médecin.

#### Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un médecin (ophtalmologue).

## Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(l'oreille / audience)

Susceptible de nuire au foetus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO2), eau pulvérisée.

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

monoxyde et dioxyde de carbone

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

## Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

# REMA

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



## **ESKANOL VE SOLUTION 430**

Date de révision: 09.05.2017 Code du produit: 00359-1325 Page 4 de 11

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

## Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Eviter les températures supérieures à 50°C.

## Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants, Halogénures métalliques, Peroxydes

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



## **ESKANOL VE SOLUTION 430**

Date de révision: 09.05.2017 Code du produit: 00359-1325 Page 5 de 11

## 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
100-42-5	Styréne	50	215		VME (8 h)	

#### Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite		Moment de prélèvement
100-42-5	Styrène	Styrène	0,55 mg/l	Sang veineux	en fin de poste

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## Protection des yeux/du visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

#### Protection des mains

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/cotton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

http://bestglove.com/site/chemrest/

## Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Tablier résistant aux solvants. ☐ (EN 467).

## Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: Jaune
Odeur: Piquante

Testé selon la méthode

#### Modification d'état

Point de fusion: - 31 °C (\*)

Numéro de révision: 1,0 F - FR Date d'impression: 09.05.2017



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



#### **ESKANOL VE SOLUTION 430**

Date de révision: 09.05.2017 Code du produit: 00359-1325 Page 6 de 11

Point initial d'ébullition et intervalle 145 °C (\*)

d'ébullition:

Point d'éclair: 31 °C ISO 3680

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

8,9 vol. % (\*)

Température d'inflammation:

490 °C (\*)

Pression de vapeur:

6,7 hPa (\*)

(à 20 °C)

Densité (à 25 °C): 1,07 - 1,15 g/cm³
Hydrosolubilité: Non miscible

(à 20 °C)

Viscosité dynamique: 350 - 500 mPa·s

(à 25 °C)

Viscosité cinématique: > 20,5 mm²/s

(à 40 °C)

#### 9.2. Autres informations

(\*) Styrène

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact des peroxydes.

## 10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

Eviter les températures supérieures à 50°C.

Polymérisation avec dégagement de chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants, Halogénures métalliques, Peroxydes

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

Monoxyde et Dioxyde de carbone

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



## **ESKANOL VE SOLUTION 430**

Date de révision: 09.05.2017 Code du produit: 00359-1325 Page 7 de 11

Nocif par inhalation.

Absence de données toxicologiques.

Stvrène

DL50/orale/rat: 5000 mg/kg DL50/cutanée/rat: > 2000 mg/kg CL50/inhalativ/rat: 11,8 mg/l/4h

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. (Styrène)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Styrène)

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Styrène)

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

#### Expériences tirées de la pratique

#### **Observation diverses**

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Styrène

CL50/Pimephales promelas/96 h = 4,02 mg/kg

CE50/Daphnia magna/48 h = 4,7 mg/kg

CE50/Pseudokirchneriela subcapitata/72 h > 4,9 mg/kg

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



## **ESKANOL VE SOLUTION 430**

Date de révision: 09.05.2017 Code du produit: 00359-1325 Page 8 de 11

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Produit toxique pour les poissons et les organismes dont ils se nourrissent.

#### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

080409

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1866

14.2. Désignation officielle de Résine en solution

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg

Quantité dégagée:E1Catégorie de transport:3N° danger:30Code de restriction concernant lesD/E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1866

14.2. Désignation officielle de Résine en solution

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Numéro de révision: 1,0 F - FR Date d'impression: 09.05.2017



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



## **ESKANOL VE SOLUTION 430**

Code du produit: 00359-1325 Date de révision: 09.05.2017 Page 9 de 11

Ш 14.4. Groupe d'emballage:

3 Étiquettes:



Code de classement:

Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg

Quantité dégagée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1866

Resin solution 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

3 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш Étiquettes:



Marine pollutant: Nο

Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg Quantité dégagée: EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

UN 1866 14.1. Numéro ONU: Resin solution

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L Passenger LQ: Y344 Quantité dégagée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366

IATA-Quantité maximale (cargo):

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.5. Dangers pour l'environnement

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

220 L



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



## **ESKANOL VE SOLUTION 430**

Date de révision: 09.05.2017 Code du produit: 00359-1325 Page 10 de 11

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): < 5 %; < 90 g/l

**Prescriptions nationales** 

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



## **ESKANOL VE SOLUTION 430**

Date de révision: 09.05.2017 Code du produit: 00359-1325 Page 11 de 11

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

Numéro de révision: 1,0 F - FR Date d'impression: 09.05.2017